



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 10 octobre 2019, à 20h00
Salle de spectacles

2^{ème} séance – 2019 / 2020

Séance du jeudi 10 octobre 2019

Présidence de M. Vito Vita, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier, au Bureau ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également saluées.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Vendredi 11 octobre 2019 à 20h00*
- *Samedi 12 octobre 2019 à 14h00*
- *Dimanche 13 octobre 2019 à 19h00*

58 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s: Mmes Lysiane Gallay-Sarriot, Dominique Perret, Mariline Rodriguez, Muriel Rossel, Marie Schneider et Simone Szenyan ainsi que MM. Radovan Bila, Simon Favre, Bilal Kahraman, Naïm Lokaj, Richard Neal, Reza Safaï, Michele Scala et Boubacar Tahirou.

Sont absent-e-s: Mme Carole Castillo ainsi que MM. Eric Aeschlimann, Yves Briaux, Carlos Machado, João Mendes, Julien Ochsner, Gökan Savci et Abdullah Tabib.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu:

- Un dépôt de postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé « Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver ».
- Un dépôt de postulat de M. le Conseiller communal Laurent Voisard intitulé « Les noms de rue à Renens, le grand anonymat : pour une attribution de noms de rues plus personnelles qui rendent hommage aux personnes et communautés qui ont fait ou qui font Renens ».
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Johnson Bastidas intitulé « Préavis de grève ».

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 13 de l'ordre du jour après les développements des postulats Jean-Marc Dupuis.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2019
3. Démissions
4. Assermentations
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapports (majorité et minorité) de commission – Préavis N° 54–2019** - Arrêté d'imposition pour les années 2020 - 2021
Commission des finances
12. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 56–2019 - Adoption du nouveau Règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière, ainsi que son annexe concernant les taxes et les émoluments
Présidence: UDC
 - Préavis N° 57–2019 - Adoption du Règlement sur les procédés de réclame par voie d'affichage
Présidence : PLR
13. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du **postulat** Jean-Marc Dupuis intitulé « De l'oxygène pour les Renanais, de l'hydrogène pour les transports »
 - Développement du **postulat** Jean-Marc Dupuis intitulé « Laisse Béton »
14. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2019

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2019.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démissions

M. le Président informe que le Bureau du Conseil communal a reçu les démissions suivantes :

- Par un courriel daté du 23 septembre 2019, le Bureau du Conseil a reçu la démission de M. Jean-Marc Cudrig (groupe PSR)

« Monsieur le Président du Conseil communal,

Je vous prie de prendre note de ma démission du conseil communal de Renens.

De par mes nouvelles tâches professionnelles, je ne peux plus, vu mes horaires et mon cahier des charges, exercer comme Conseiller communal.

Je reste citoyen de Renens et continuerai à vous suivre et défendre mes idées aux urnes.

Je vous prie de prendre bonne note et vous envoie, Monsieur le Président, mes meilleures salutations. »

- Par un courrier daté du 24 septembre 2019, le Bureau du Conseil communal a reçu la démission de Mme Elodie Joliat (groupe PLR).

« Monsieur le Président du Conseil communal,

*Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Conseil,
Madame la Secrétaire,*

Par ces quelques lignes, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du Conseil communal de Renens et des commissions intercommunales dont je fais partie, avec effet immédiat.

Dès lors, je profite de ce courrier pour remercier mon groupe politique de la confiance qu'il m'a témoignée alors que je n'avais que 19 ans sur sa liste électorale en 2011. J'ai eu énormément de plaisir à suivre nos débats en plénum, participer à de nombreuses commissions de préavis. Il est vrai que le jargon du Conseil communal, j'y avais baigné toute mon enfance, merci maman pour ton immense soutien et tes précieux conseils aussi...

Pendant ces deux législatures passées au sein de notre Conseil, j'ai croisé et échangé avec de très nombreuses personnes, parfois retrouvées dans des milieux différents et que j'en suis sûre je recroiserai à l'avenir, car même si Renens est une Ville, il n'en reste pas moins pour moi, un carrefour de rencontres.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau, de la Municipalité et Chers collègues du Conseil Communal, je vous souhaite une excellente fin de législature 2016-2021 et de fructueux débats que je suivrai par le biais d'Internet ou lors de discussions familiales...

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil communal, mes plus cordiales salutations. »

- Mme Eveline Henry (groupe UDC) a perdu sa qualité d'électrice dans la Commune suite à un déménagement. En vertu de l'article 4 du Règlement du Conseil communal, Mme Eveline Henry est réputée démissionnaire.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentations

Faisant suite à la démission de M. Ali Kiling en tant que Conseiller communal au sein du groupe La Fourmi rouge (POP et Gauche en mouvement), Mme Maria Rodriguez, première

des "viennent-ensuite", a accepté cette charge. Elle a été déclarée élue et peut être assermentée ce soir.

Faisant suite à la démission de M. Jean-Marc Cudrig en date du 23 septembre 2019, en tant que Conseiller communal, le Parti socialiste de Renens a dû procéder à l'élection complémentaire de Mme Aline Segin. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu Mme Aline Segin peut être assermentée ce soir.

Faisant suite à la démission de Mme Elodie Joliat en date du 24 septembre 2019, en tant que Conseillère communale, le Parti PLR – Pour les Renanais a dû procéder à l'élection complémentaire de M. Florian Gruber. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu M. Florian Gruber peut être assermenté ce soir.

Faisant suite à la démission de Mme Eveline Henry, en tant que Conseillère communale, le Parti UDC Renens a dû procéder à l'élection complémentaire de M. André Cordeiro. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu M. André Cordeiro peut être assermenté ce soir.

M. le Président prie Mmes Maria Rodriguez et Aline Segin ainsi que MM. Florian Gruber et André Cordeiro de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment et prie Mmes Maria Rodriguez et Aline Segin ainsi que MM. Florian Gruber et André Cordeiro de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite Mmes Maria Rodriguez et Aline Segin ainsi que MM. Florian Gruber et André Cordeiro pour leur assermentation puis ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

5. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Votre Président a eu le privilège d'assister à l'inauguration du Centre sportif de Malley, d'assister à la séance d'information publique de la concrétisation de la Passerelle, ainsi qu'au bouquet de chantier de la garderie à Château 17. Ces trois réalisations ont des fonctions totalement différentes, mais j'ai vu en chacune le souci pour la fonctionnalité, accompagné d'une recherche esthétique remarquable. Je tiens à remercier ce soir, lors de ce Conseil, tous les intervenants, à tous les niveaux d'implication.

La Fabrique de Malley

Vous avez la possibilité de vous inscrire à la newsletter sous
<https://www.fabrique-malley.ch/newsletters/>.

Liste de présence

Je vous rappelle que seule la liste de présence dûment signée fait foi pour le paiement des jetons de présence. Si vous avez omis de la signer en arrivant, je vous prie de le faire à la fin de la séance et uniquement à ce moment-là, directement auprès de Mme Yvette Charlet.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autre communication que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit, à savoir le Communiqué de la Municipalité du 30 septembre 2019 sur ses activités du 2 au 27 septembre 2019 ainsi que la réponse écrite à la question de M. le Conseiller communal Byron Allauca relative aux patrouilleurs scolaires.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité et vous prie de bien vouloir excuser l'absence de Mme Patricia Zurcher Maquignaz retenue, ce soir, par une séance à Lugano dans le cadre des journées « Cités de l'énergie ».

Je n'ai pas de communication à ajouter en sus de celles que vous avez reçues dans vos dossiers pour la séance du Conseil communal de ce soir. Merci.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Intervention relative au « Communiqué de la Municipalité » - page N° 1

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chers Collègues,

J'ai appris en page N° 1 du Communiqué de la Municipalité, que la Municipalité a débuté une démarche d'adhésion au Fonds d'équipement touristique (FERL) et je me réjouis de voir la stratégie de la Municipalité quant au développement touristique de la Ville de Renens et du préavis qui suivra.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Intervention relative au retrait du préavis N° 53-2019 - Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé "Fête des écoles: Lausanne, Prilly... et Renens alors ?"

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

J'ai une question pour la Municipalité en tant qu'ex-président de la Commission relative au préavis N° 53-2019 « Réponse au postulat de Mme la conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé "Fête des écoles: Lausanne, Prilly... et Renens alors ? » qui n'a pas eu lieu, le préavis ayant été annulé et retiré. En effet je souhaiterais avoir plus d'information et surtout savoir à cause de qui, clairement, ce préavis a été retiré ?

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

A l'heure où M. Michel Mayor reçoit le prix Nobel pour la découverte d'une exoplanète, il arrive des fois que les planètes ne soient pas toujours alignées et c'est le cas pour ce projet de Fêtes des écoles, puisqu'après plusieurs séances de travail, le projet qui a été présenté dans le préavis ne trouvait, finalement, plus l'aval des établissements scolaires.

En effet, vous avez probablement entendu parler du projet « Concept 360° » qui est un concept cantonal du Département de la Formation qui va durer trois ans et il est vrai que les établissements scolaires sont pris par ce projet qui sera vraiment très important, qui va impliquer la Commune également, et que leurs priorités ont changé. La Fête des écoles n'en est donc plus une.

Toutefois, il y aura une réponse au postulat Elodie Golaz Grilli, mais nous nous dirigerons plutôt vers un projet s'accrochant à FestiMixx, qui est notre fête triennale, dans lequel les établissements scolaires seront beaucoup plus présents que jusqu'à maintenant et là, l'adhésion est complète à faire partie de ce projet, à ce rythme, et sous cette forme. J'espère avoir ainsi répondu à votre question.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

Chers Collègues,

Merci à Mme Myriam Romano Malagrifa qui m'avait aussi approchée avant cette séance du Conseil communal.

Que dire face à ce retrait ? Navrée pour un dicastère qui a dû travailler sur ce préavis et qui a dû fournir du temps, du temps perdu. Une déception pour les enfants de Renens, une incompréhension forte face à des partenaires qui se retirent à la dernière minute et finalement, une désolation qu'il n'y est pas une envie de s'ouvrir à la population, une envie de partager avec les Renanais. Merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chères et chers Collègues,

La Commission des finances s'est réunie le lundi 7 octobre 2019 dans sa séance ordinaire, à laquelle était invitée MM. Jean-François Clément, Syndic, Michael Perrin, Chef du service des finances, M. Alain Peneveyre, Chef de service Environnement-Maintenance et M. Martin

Hofstetter, Chef de service Urbanisme, pour délibérer sur les incidences financières des préavis suivants :

Préavis N° 56-2019 – Adoption du nouveau Règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière, ainsi que son annexe concernant les taxes et les émoluments

Il s'agit là d'harmonisation des prix par rapport aux prestations et aux communes avoisinantes. Les incidences financières sont marginales.

- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

Préavis N° 57-2019 - Adoption du Règlement sur les procédés de réclame par voie d'affichage

Une perte de revenu d'environ CHF 70'000.- est prévue mais, en contrepartie, de nouvelles recettes résultant de l'appel d'offres devraient en partie la compenser.

À noter que les frais correspondant à la pose des affiches électorales, actuellement à la charge de la SGA, font partie prenante de l'appel d'offres et seront donc repris.

Certains commissaires déplorent toutefois le risque du manque à gagner et aimeraient que d'autres sources de financement soient explorées notamment dans le numérique, l'affichage ou qui n'est pas traité dans le présent préavis.

D'autres défendent le principe que les pertes financières sont largement compensées par la suppression des méfaits que la publicité implique sur les personnes et notamment sur la jeunesse. D'autre part, comme dit plus haut, des compensations selon les négociations à venir peuvent encore intervenir.

- *C'est par 6 pour, 4 contre et 3 abstentions que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Celle-ci n'étant pas demandée elle est close.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme Verena Berseth, Présidente de la CUAT, informe qu'elle n'a pas de communication.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Jonas Kocher, Président de la CRI, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Jonas Kocher**, Président de la CRI

Monsieur le Président,

En préambule, j'invite tous les membres de la CRI à me retrouver en fin de séance du Conseil communal afin que nous puissions fixer une date de séance pour planifier cette année que nous avons tous ensemble.

Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois

En date du 24 septembre 2019, nous avons reçu un courrier de l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois intitulé « Regio - information aux élus du District de l'Ouest lausannois, N° 3 », dont je vous fais lecture.

« Pour donner suite à la communication orale du Président du Comité de Direction, lors de la séance du Conseil intercommunal du 18 septembre dernier, nous vous transmettons, ci-après, les dernières informations sur le projet Regio.

Comparativement à la lettre d'information que vous avez reçue le 29 mai, il n'y a pas de changement notable.

Les mesures ci-après ont été finalisées ou amorcées :

Dans le domaine de la Police Proximité

- *les stages à caractère judiciaire des policiers des Unités territoriales ont été réalisés au poste de gendarmerie de Renens et une sensibilisation sur le fonctionnement de la Police de Sûreté de la Région judiciaire du secteur leur a été donnée;*
- *depuis septembre, deux patrouilles mixtes de proximité sont en vigueur, un soir par semaine;*
- *de septembre à octobre, les Répondants police de proximité de la Police cantonale vaudoise effectueront un stage d'un jour auprès des Unités territoriales avec pour objectif le partage d'expériences et la connaissance de l'environnement de travail;*

Dans le domaine de la centrale d'engagement

- *depuis septembre, les stages d'un jour à la centrale POL (CEPOL), par une trentaine d'opérateurs de la centrale d'engagement (CET) de la Police cantonale vaudoise, ont débuté;*
- *en décembre, tous les opérateurs de la CEPOL auront effectué les deux jours de stages, entamés en mai dernier, au CET.*

Les groupes de projet poursuivent leurs travaux, lesquels portent sur :

Dans le domaine de la centrale d'engagement

- *en 2020, un ou des opérateurs de la POL seront intégrés en phase test au CET. Le rôle de la CEPOL reste à définir, mais pourrait changer;*

Dans le domaine de Police Secours

- *dès 2020, mise en place de la 2ème patrouille mixte Regio par les Unités d'intervention (UI) de Police Secours POL et par les Unités de gendarmerie mobile (UGM) CENTRE;*

Dans le domaine de la formation,

- *un concept de formation mutualisée entre la POL et la gendarmerie va être élaboré. »*

- **Mme Martha Bejarano**, Déléguée auprès de l'ARASOL - Association régionale pour l'action sociale Ouest lausannois

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,*

J'aimerais vous faire un résumé de la séance du Conseil intercommunal de l'ARASOL.

Lors de la séance du 26 septembre 2019, le Conseil intercommunal de l'ARASOL a approuvé le budget 2020 ainsi que le préavis N° 1-2019 concernant les statuts du personnel de l'ARASOL avec quelques amendements. Je ne vais pas le détailler, mais je souhaiterais revenir sur le changement majeur apporté aux statuts du personnel de l'ARASOL qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

En effet, si plusieurs modifications sont à saluer, de mon point de vue, car ils tiennent compte du débat public et de l'évolution sociale, d'autres sont à mon avis regrettables, notamment celle liée à la suppression du statut de fonctionnaire.

Je ne vais pas faire une liste exhaustive, mais il faut savoir que les nouveaux statuts prévoient une modification du congé maternité payé, passant de 16 à 20 semaines. Le congé d'adoption passera, quant à lui, de 8 semaines à 16 semaines si l'enfant a moins de 6 ans et sera de 8 semaines si l'enfant a entre 6 et 15 ans. Il y a également l'introduction d'un congé payé de paternité de 20 jours ouvrables ainsi que l'introduction d'un congé pour les proches aidants, qui est une thématique très actuelle, de 5 jours au maximum par année civile, pour la prise en charge d'autres proches, c'est-à-dire hors enfants, et dépendant directement de l'assistance du collaborateur. Par rapport à la durée du travail, il y a aussi des changements, le nombre d'heures de travail hebdomadaire passera de 41h30 à 41h00.

J'aimerais revenir sur le statut de fonctionnaire. Il faut savoir que la majorité des délégués de l'ARASOL ont voté pour, mais j'ai l'impression qu'il n'y a pas eu un débat de fond, sur la signification du statut de fonctionnaire. De mon point de vue, en abrogeant le statut de fonctionnaire on s'attaque directement à la sécurité de l'emploi. C'est également une remise en question des acquis sociaux pour le personnel qui avait le statut de fonctionnaire. Il faut savoir que l'on pourrait, en fait, licencier plus facilement, car il y a moins de protection pour les employés de l'ARASOL. En tant que membre de la Fourmi rouge, je ne peux être que contre cette suppression du statut de fonctionnaire.

Je profite du fait que j'aie la parole, pour vous dire aussi que j'ai été surprise que je fusse la seule déléguée renanaise présente, sur quatre, lors de cette importante séance du 26 septembre 2019. Je ne suis pas là pour dire si cela est bien ou non, apparemment les autres délégués étaient excusés, mais c'est vrai que c'est quand même particulier de se retrouver toute seule. A ce sujet, je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le 9 juin 2020 à 18h30.

Je vous remercie pour votre écoute et ne peux que répéter que ce statut de fonctionnaire a été supprimé et j'aurai bien aimé que les statuts soient modifiés avec les avancées sociales, mais en gardant le statut de fonctionnaire.

- **M. François Delaquis, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Quelle surprise d'apprendre ce soir, qu'il a été traité d'un statut qui touchait le personnel d'une association intercommunale et que nous n'en avons rien entendu au niveau de la CRI. Personne n'était au courant de ceci, je pense que la Commission aurait pu donner l'avis du

Conseil communal de Renens et que les délégués renanais auprès de l'ARASOL auraient pu connaître la position de notre Conseil communal. Donc, je déplore ceci.

Je déplore également que cela n'ait pas été soumis ou présenté à la Commission des finances, parce que je pense qu'elle aurait pu s'exprimer sur le coût en relation avec le changement de statut.

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

Mesdames, Messieurs,

Je pense qu'il est de mon devoir de réagir à ce qui vient d'être dit.

En tant que membre du CODIR de l'ARASOL, je suis bien informée sur cette modification des statuts dont les pourparlers ont débutés il y a deux ans. Je ne peux par contre pas répondre de la communication au sein de la CRI. En effet, le fait, qu'effectivement, le Conseil intercommunal se réunit deux fois par année fait que cela n'est peut-être pas si évident que cela de transmettre les informations, dans tous les cas, celles-ci ont été transmises. En outre, elles ont fait l'objet d'une négociation avec le personnel.

Dire aussi qu'il n'y aura pas d'incidences financières contrairement à ce que vous pensez étant donné que la modification de statuts touche le personnel de l'ARASOL et que c'est le Canton qui financerait les éventuels coûts de ces modifications ; toutefois, il n'y aura pas de coûts. La réduction du temps hebdomadaire de 30 minutes a fait le fruit d'une très longue négociation avec le personnel qui demandait un temps hebdomadaire de 40 heures. Toutefois, l'ARASOL est financée au nombre de dossiers traités, de ce fait, réduire de 1h30 le temps hebdomadaire aurait eu comme conséquence la densification du travail à fournir. D'où le consensus trouvé, à savoir une réduction de 30 minutes et une reprise de ce temps par une répartition différente des jours de congé, notamment les ponts.

Par rapport au statut de fonctionnaire et à la modification de ce statut, je suis d'accord avec vous ; le débat de fond n'a probablement pas eu suffisamment lieu dans les instances décisionnelles. A cet égard, les nouveaux statuts se calquent sur la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud qui a fait disparaître ce statut de fonctionnaire il y a déjà beaucoup d'années et qu'il est très difficile d'avoir ce débat de fond aujourd'hui, dans quelques bastions uniques du Canton. Mais je suis d'accord avec vous et je le regrette également. Malgré tout, je tiens aussi à souligner que ces statuts contiennent un certain nombre d'améliorations et j'ai même envie de dire que ces statuts sont plutôt féministes, puisqu'ils contiennent des améliorations en faveurs des parents, avec un congé maternité de 20 semaines pour toutes et un congé paternité de 20 jours, de même qu'un congé pour proche-aidant. Ces modifications favoriseront une meilleure répartition des charges familiales et domestiques.

Il est entendu que je reste à votre disposition pour continuer d'en débattre.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président communique les changements suivants :

Commission ORPC - Organisation régionale de la protection civile

PLR

M. Florian Gruber est désigné délégué.

PSR

M. Jeton Hoxha est désigné délégué en remplacement de M. Jean-Marc Cudrig, démissionnaire.

Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois

PLR

Mme Rosana Joliat est désignée déléguée en remplacement de Mme Elodie Joliat, démissionnaire.

Fourmi rouge

Mme Maria Rodriguez est désignée déléguée en remplacement de M. Ali Kilingç, démissionnaire.

Commission régionale et intercommunale CRI

PLR

M. Florian Gruber devient membre.

PSR

M. Jeton Hoxha devient membre.

Fourmi rouge

Mme Maria Rodriguez devient membre.

Commission d'Urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

PSR

M. Oumar Niang est désigné membre en remplacement de M. Jean-Marc Cudrig, démissionnaire.

Groupe d'accompagnement grands travaux centre-ville (Commission municipale)

PSR

M. Oumar Niang est désigné délégué en remplacement de M. Jean-Marc Cudrig, démissionnaire.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Rapport de commission – Préavis N° 54–2019 - Arrêté d'imposition pour les années 2020 - 2021

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances et rapporteur de la majorité de la Commission des finances

Invité(s)

M. Jean-François Clément, Syndic

Mme Tinetta Maystre, Municipale « Urbanisme – Travaux »

M. Didier Divorne, Municipal « Bâtiments – Domaines - Logement-Cultes »

M. Olivier Golaz, Municipal « Informatique - Population - Sécurité publique

M. Michaël Perrin, Boursier communal

Rapport

Le 11 octobre dernier, le Conseil communal de Renens votait un taux d'imposition fixe de 78.5% pour les trois années à venir, soit 2019, 2020 et 2021.

Or, dans le courant 2019, le Canton décide de reprendre à sa charge les coûts de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD). Pour le financer, 1.5 points d'impôts sont repris par le Canton. Ce taux cantonal augmentera donc pour les années à venir de 154.5 à 156 points.

Normalement, cette bascule est transparente pour le contribuable, si le taux cantonal augmente de 1.5 points, le taux communal diminue, lui, automatiquement de 1.5 points. Mais pas cette fois, le Grand Conseil ayant décidé de laisser libres les Conseils communaux de compenser cette bascule ou pas.

Afin de respecter le vote du mois d'octobre 2018 (Préavis d'arrêté d'imposition 2019, 2020 et 2021), la Municipalité propose donc une baisse du taux communal pour les années 2020 et 2021 à 77 points (soit les 78.5 actuels, moins les 1.5 ajoutés au Canton). De ce fait, cette bascule devrait être sans effets pour les contribuables de Renens.

Afin d'étayer cette décision, la Municipalité a pu répondre à quelques incertitudes qui étaient de mise lors de la votation du taux actuel au mois d'octobre 2018, soit principalement les charges liées à la RIE III, les mesures de compensation et les divers allègements fiscaux votés par le Grand Conseil.

Ainsi, même si les chiffres restent des estimations, on peut prévoir que grâce à la reprise des coûts de l'AVASAD par le Canton, les gains ainsi acquis comblent les charges liées à la réforme RIE III ainsi que des baisses de revenus liées aux divers allègements fiscaux.

Ces chiffres n'étant que des estimations, on peut supposer que les quelques CHF 150'000.- de marge risquent de disparaître, mais plaident dans le sens d'un mouvement neutre entre toutes les révisions fiscales ce qui est une bonne nouvelle.

On remarquera également que le point offert par le Canton en 2021 n'a aucun impact sur ces calculs et le contribuable verra cette fois une réelle baisse d'impôts promise par le Canton.

	2020	2021
Taux imposition	Renens 77.0 VD 156.0	Renens 77.0 VD 155.0
AVASAD		
Reprise de l'AVASAD par le Canton	2 048 000	2 048 000
- Bascule de 1,5 points d'impôts (préavis 54)	- 670 000	- 670 000
RIE III		
- Coûts de la RIE III pour la commune	- 2'700 000	- 2'700 000
+ Compensation fédérale	+ 700 000	+ 700 000
+ Modification de la péréquation	+ 1 000 000	+ 1 000 000
+ Augmentation financement et subvention de la FAJE	+ 400 000	+ 400 000
- Augmentation déductions fiscales des primes maladies	- 170 000	- 170 000
- Augmentation déductions fiscales sur la valeur locative	- 50 000	- 50 000
- Augmentation allocations familiales	- 70 000	- 70 000
Autres mesures cantonales		
- Augmentation déductions fiscales des primes maladies	- 300 000	- 300 000
- Augmentation déductions fiscales des frais de garde	- 20 000	- 20 000
Total en faveur de la Ville de Renens	168 000	168 000

Il reste toutefois de grandes incertitudes liées à la révision de la péréquation en 2022 qui sera remaniée de manière importante, c'est pourquoi le taux est fixé que jusqu'en 2021 dans ce préavis.

Questions

Est-ce que Renens peut participer aux discussions actuellement en cours sur la révision de la péréquation ?

- Non, c'est un groupe de l'UCV, plus particulièrement son comité, qui est en tractation avec le Canton. Renens n'en fait pas partie, mais il est possible de se faire entendre par l'UCV.

Actuellement, la péréquation représente environ 9,5 millions nets pour Renens. A-t-on une idée du montant qui nous sera attribué en 2022 ?

- Non, aucune estimation n'est clairement possible aujourd'hui. Les mécanismes mêmes de la péréquation ne sont pas encore arrêtés.

Délibération de la commission

Une partie de la Commission estime que les incertitudes restantes, notamment celles liées à la nouvelle péréquation sont trop importantes pour fixer un taux sur deux ans et propose d'amender les conclusions pour une seule année, soit 2020.

Le reste de la COFIN estime que les informations données sur les coûts de la RIE III ainsi que des divers allègements fiscaux sont claires et ne pèsent pas les finances de la Commune. Un nouveau préavis sera déposé en septembre 2021 pour fixer le taux 2022, date où sera alors connue la nouvelle péréquation.

Fixer le taux sur deux ans, c'est confirmer ce qui avait été voté par le Conseil communal en 2018.

Un membre de la Commission des finances propose l'amendement suivant aux conclusions du préavis :

DECIDE de fixer (...) pour l'année 2020.

ADOpte l'arrêté d'imposition (...) pour l'année 2020 tel que présenté par la Municipalité.

- *Par 4 voix pour et 7 voix contre, la COFIN refuse cet amendement.*

Détermination de la Commission

C'est avec 7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention que les conclusions non amendées du préavis sont acceptées.

M. le Président prie M. Vincent Keller, rapporteur de la minorité de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vincent Keller**, Rapporteur de la minorité de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues*

C'est assez rare qu'il y ait un rapport de minorité au sein de la Commission des finances, il faut un début à tout. Mais je crois que ce soir, vous avez, entre vos mains, le vote qui pourrait faire changer cette habitude.

La minorité de la Commission des finances est représentée par Mme Nicole Haas-Torriani et de MM. Reza Safai et Vincent Keller.

S'agissant du compte-rendu de la Commission, la minorité renvoie le lecteur au rapport de majorité.

Lors de la séance de la COFIN du 25 septembre 2019, la minorité a déposé un amendement aux conclusions demandant que la durée de l'arrêté d'imposition soit limitée à une année, soit à l'année 2020.

La minorité de la Commission réitère ici les arguments qu'elle a donnés en commission. Les présentations du budget de ces dernières années sont d'une grande prudence, certains travaux sont réalisés au coup par coup, parfois la Municipalité attend des imprévus pour agir.

Depuis le début des débats sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), la préoccupation de la minorité de la Commission, et du parti qu'elle représente, a été de préserver les finances communales. Ceci afin d'éviter deux écueils : d'une part le risque de devoir augmenter la fiscalité des personnes physiques pour compenser les pertes liées à la baisse de l'impôt sur le bénéfice des entreprises et d'autre part, le risque de devoir réduire les prestations à la population. La situation actuelle tend à faire adopter une conduite prudente en matière d'imposition afin de mesurer le fragile équilibre entre implication des contribuables et prestations à la population. Le coût estimé pour la Commune de Renens représente 2 points d'impôts, soit CHF 590'000.- (tableau en page 10 du préavis N° 54-2019) en tenant compte des compensations. Nous sommes convaincus par un arrêté d'imposition sur un an compte tenu des incertitudes suivantes :

1. *La situation financière de la Commune de Renens de manière globale.*
2. *Le transfert de la facture sociale au Canton, à des conditions qui n'ont pas encore été précisées (chapitre 5.4.4, page 13 du préavis N° 54-2019);*

3. *Les déductions fiscales supplémentaires décidées au Grand Conseil notamment pour les frais médicaux et les frais de garde. Ces réductions visent à soulager l'imposition des familles, de la classe moyenne, mais coûteront CHF 290'000.- à la Commune de Renens (chapitre 5.4.1, pages 10-11 du préavis N° 54-2019);*
4. *Les discussions en cours sur la péréquation qui se déroulent entre les cantons et l'UCV (potentielle nouvelle répartition des charges et réduction de la solidarité entre communes) (chapitre 5.4.4, page 13 du préavis N° 54-2019).*

Ces éléments doivent inciter à la prudence. La minorité ne souhaite pas augmenter l'impôt des personnes physiques ; ce serait un transfert des charges des entreprises vers la population. Tout comme elle ne souhaite pas non plus que les plus précaires fassent les frais de la situation, notamment si le ménage communal doit être revu à la baisse. Elle ne s'oppose pas à la conservation de la même charge fiscale, soit le transfert de 1.5 points d'impôts de la Commune au Canton par la reprise de l'AVASAD. Par contre, la minorité de la Commission, au vu de ce qui a été développé ci-dessus, propose de ramener la durée de l'arrêté d'imposition à une année. Une telle prudence permettra au Conseil communal de faire le point après les comptes 2019 et décider, pour l'année 2021, de la stratégie fiscale à adopter.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Monsieur le Président c'est pour cette raison que la minorité de la Commission des finances décide de redéposer l'amendement qu'elle a déposé en Commission des finances, à savoir :

*« Décide de fixer le taux d'imposition communal à 77.0% et de garder dans leur état actuel tous les autres impôts et taxes figurant dans l'arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021 **l'année 2020.***

*Adopte l'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour ~~les années 2020 et 2021~~ **l'année 2020** tel que présenté par la Municipalité. »*

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Pascal Golay, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Comme vous avez pu le voir dans les différents tableaux du préavis, ainsi que sur le tableau résumé sur le rapport de la Commission des finances, Renens arrive à absorber sans problème, grâce à la reprise de l'AVASAD par le Canton, à la fois la baisse fiscale liée à la RIE III, mais également tous les avantages sociaux liés comme par exemple à l'augmentation des allocations familiales ou les diverses déductions fiscales liées aux primes maladies.

Je me pose alors une question : si les finances sont stables jusqu'en 2022, que les incidences financières liées aux révisions fiscales sont connues et chiffrées jusqu'en 2022, qu'est-ce qui peut pousser la Fourmi Rouge à vouloir absolument limiter l'arrêté d'imposition à cette seule année 2020 ?

Que peut-il se passer en 2021 qui fait aussi peur à cette pauvre fourmi ?

En regardant bien ce préavis, on peut effectivement trouver un point qui a peut-être échappé aux contribuables Renenais : en 2021, le Canton va baisser d'un point le taux cantonal! Et ça, ça veut dire une baisse d'impôt pour tous.

Voilà probablement le point qui fait mal aux pattes de notre brave fourmi. Une baisse d'impôts, mais quelle horreur ! Et c'est encore plus horrible, car cela ne touche pas les finances de la Commune, mais uniquement celle du Canton.

Mais quelle magnifique occasion alors de demander de combler ce point offert en augmentant le nôtre. Ni vu ni connu, tout le monde continuera de payer la même chose et c'est un peu plus d'argent dans nos caisses, même si on n'en a aucun besoin pour l'instant et tant pis pour la classe moyenne ! De toute façon elle a l'habitude de payer, on ne va pas commencer à lui faire de cadeaux.

Mais pour cela, il faut que l'on puisse revoter l'arrêté d'imposition l'année prochaine d'où, bien entendu, l'amendement déposé ce soir par la gauche de la gauche.

Alors peut-être que je divague, mais à mon avis, je ne suis pas tombé bien loin.

Dans tous les cas, Mesdames et Messieurs, le PLR vous enjoint de refuser cet amendement qui n'a pas lieu d'être.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Oui, mon collègue M. Pascal Golay a bien parlé, je pense qu'il a effectivement levé le lièvre. M. Vincent Keller, avec son rapport de minorité, a fait beaucoup d'effort pour maquiller le maquereau, on lui a mis du rouge à lèvres, on lui a mis une robe de mariée, il y a des violons, mais enfin, à la fin, c'est quand même un poisson.

Et donc là, il ne faut pas se leurrer, la seule raison pour laquelle on veut voter un arrêté d'imposition pour une année seulement c'est dans la perspective d'éventuellement augmenter les impôts. Je ne pense pas que vous prétendiez une baisse.

Donc, pour cette raison, l'UDC s'opposera évidemment à la restriction de cette durée.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Monsieur le Président,

En effet ce qui a déjà été dit par la droite, ne va pas être redit. Si je cite le texte de minorité, « nous ne souhaitons pas augmenter l'impôt des personnes physiques... », dès lors, gardons la durée de cet arrêté d'imposition pour deux ans, laissons ce statu quo, laissons une stabilité permettant aux entreprises déjà présentes de pouvoir fructifier ; un des arguments de la droite et de la gauche. Nous avons voulu amener des entreprises sur le territoire renanais, nous voulions aussi une certaine stabilité économique, nous l'avons. Nous proposons deux ans, nous proposons un statu quo avec une éventualité d'une baisse d'impôt l'année prochaine. Je ne comprends pas pourquoi demander seulement une durée d'une année.

Dès lors le groupe Les Verts vous propose de refuser cet amendement et d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,*

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit, je vais simplement me tourner vers la Municipalité et vous rappeler que la Municipalité nous avait fait voter, en 2018, un arrêté d'imposition pour trois ans, soit jusqu'en 2021, en spécifiant que s'il y avait quoi que ce soit, elle reviendrait vers le Conseil communal. Elle a tenu parole, elle est revenue vers nous en nous proposant cette bascule, ce qui n'a pas été fait dans la plupart des autres communes. En effet, certaines communes se sont retenues, notre Municipalité l'a fait, elle a tenu parole et je pense que c'est important de le souligner.

Et même chose maintenant dans cette situation, nous savons qu'en 2021, il y aura 1 point en moins au niveau du Canton. La Municipalité aura peut-être besoin de ce point, c'est possible, mais je crois qu'elle reviendra vers nous et nous pourrons à ce moment reprendre nos décisions et faire au mieux pour que la population renanaise soit toujours dans une assiette fiscale la plus proche de ce qu'elle est actuellement.

Par conséquent, je vous propose, au nom du Parti socialiste, de refuser le rapport de minorité et d'accepter le rapport de majorité tel que présenté.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Chers Collègues,

Nous parlons de stabilité de charges fiscales et moi je suis tout-à-fait partante pour une stabilité, mais absolument pas partante pour un yo-yo. Nous envisageons de baisser la charge fiscale d'un point l'année prochaine, mais nous voyons bien que nous aurons besoin d'un peu d'argent pour les garderies, un peu d'argent pour plein d'autres choses. En fait, j'ai un peu l'impression que c'est une manœuvre électorale que vous nous imposez en disant « nous serons en période électorale, on va promettre une baisse d'impôt d'un point, nos électeurs seront contents, nous aurons plus de voix. ». Moi, je pense qu'il ne faut pas une situation de yo-yo.

L'intention que vous nous prêtez, c'est moi qui vous la renvoie, celle de dire que nous manœuvrons. L'année dernière, lors de la discussion sur l'arrêté d'imposition, M. le Syndic a expliqué que suivant les préoccupations nous devons peut-être augmenter les impôts, peut-être baisser les prestations. On ne va pas changer cette inquiétude comme cela en un coup de cuillère à pot parce que nous serons en pleine campagne électorale. Moi je pense que vous n'avez pas envie que nous parlions d'arrêté d'imposition en période préélectorale, raison pour laquelle vous voulez absolument que nous votions pour une durée de deux ans. C'est une manœuvre électorale et je pense qu'il faut voter pour une durée d'une seule année et vous encourage à voter notre amendement.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Je ne sais pas si vous avez bien compris Mme la Conseillère, mais ce n'est pas la Commune qui baisse le taux d'imposition l'année prochaine, c'est le Canton. Cela a été décidé il y a déjà longtemps, il n'y a donc absolument aucune manœuvre électorale.

- **M. Philippe Hertig, Indépendant**

Monsieur le Président,

J'ai une question, une question que j'aimerais partager avec vous tous, mais en priorité avec les responsables de nos finances. Ils ne pourront probablement pas y répondre ; mais je pense cependant que ma question est bonne à soulever et à garder en mémoire.

Il s'agit, puisqu'on en parle, d'impôts. J'imagine que nous pouvons tous ici nous accorder pour souhaiter ne pas devoir en payer plus et je crois que chacun ici souhaite aussi notre ménage communal en bonne santé, ses ressources les plus abondantes possible. Y a-t-il l'espoir que ces deux souhaits ne soient pas, au moins momentanément, contradictoires ?

Vous avez peut-être vu, hier, et lu, un article dans 24H intitulé :

Des avocats suisses jonglent encore avec des sociétés offshore, « Panama Papers », Une nouvelle fuite de données montre que les champions des montages offshore n'ont pas changé leurs pratiques. La Confédération y voit un « risque élevé » de blanchiment.

Une nouvelle fuite de données issues des Panama Papers ! Depuis 2008 les fuites, les révélations des lanceurs d'alerte, se succèdent, une série impressionnante de « Leaks », du Lichtenstein, Luxembourg, UBS, HSBC, des Bermudes et puis, en avril 2016, les fameux Panama Papers : 11,5 millions de documents confidentiels du bureau d'avocats Panaméen Mossack Fonseca sont publiés par la presse internationale (109 journaux de 78 pays). Mossack Fonseca, c'est une société offshore gérant de fortunes dont l'activité principale est de monter des sociétés-écrans permettant le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale.

À peu près à cette même époque, L'OCDE évalue à 7000 milliards de dollars les sommes parquées dans les paradis fiscaux et les estimations récentes du manque à gagner total de revenus fiscaux pour l'ensemble du monde tourne autour de quelques centaines de milliards de dollars. Les documents mis à jour par toutes ces fuites citées, pas loin de 20 millions, ne peuvent pas tous être rattachés à des opérations illégales, mais beaucoup d'entre eux.

Et la Suisse dans tout ça ? Une analyse d'un échantillon des Panama Papers montre que le nombre de documents venant d'établissements domiciliés en Suisse, dont beaucoup sur l'arc lémanique, place notre pays en quatrième position, après la Chine et la Russie, tout juste derrière le Royaume-Uni. Cette position reflète l'importance de la place financière de notre pays dans le monde et signifie que la plupart de ces documents doivent concerner des avoirs étrangers. Mais pas tous. Il y en a certainement qui concernent les avoirs d'entreprises et de citoyens suisses. Et, à ces sommes soustraites à l'impôt, il faut ajouter les honoraires versés aux avocats et gestionnaires qui ont opéré les transferts. A combien tout cela se monte-t-il ?

Je n'ai pas trouvé d'estimation globale du manque à gagner résultant de la fraude fiscale en Suisse - j'ai lu qu'on le dit considérable, sans autre précision -, mais, à l'aune des montants estimés par nos pays voisins, je ne pense pas trop audacieux de supposer que cela doit être de l'ordre de la dizaine de milliards de francs.

Lors de la publication des Panama Papers en avril 2016, l'état de Genève avait évoqué la perspective de recettes fiscales colossales pour la Suisse et le fisc du Canton de Vaud la possibilité de recettes supplémentaires.

Il n'y a peut-être pas d'établissements et de contribuables domiciliés à Renens impliqués par les Panama Papers, mais dans d'autres communes du Canton assurément.

Si bien que, si l'Etat de Vaud et des communes vaudoises récupèrent de l'argent grâce aux Panama Papers, le ménage financier de notre Commune, via la péréquation, devrait s'en trouver amélioré et nos impôts personnels allégés.

En avril de cette année, la presse révélait que l'analyse des Panama Papers avait permis à 11 pays de récupérer déjà 1,2 milliard de dollars (dont 250 pour la Grande-Bretagne). La Suisse est absente de cette liste !

Alors finalement ma question est : où en sommes-nous ? Où est l'argent que toutes ces fuites devraient nous faire récupérer ? Pourrions-nous obtenir un état des lieux de la part du Département fédéral des Finances ou du Département cantonal du même nom ?

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir chers Collègues,

Lors de l'examen du budget et des comptes, mais surtout du budget, je suis intervenue plusieurs fois pour que nous ayons de l'immobilier, une maison, en fait une certaine fortune. Comment nous faisons pour les rénover, garantir que tout va bien, il nous est répondu que la Commune n'a pas les moyens. Alors nous attendons coup sur coup, nous attendons que la chaudière d'Ondallaz lâche et au dernier moment il faut vite faire les travaux pendant l'été. Donc, n'allons pas dire que nous avons beaucoup d'argent. Même la Municipalité est très prudente sur ces questions, elle n'investit pas. Nous avons parlé des toilettes publiques, nous ne sommes pas capables de mettre des toilettes publiques sur la Place du Marché, la preuve c'est que financièrement, visiblement, la Commune ne peut pas se payer ceci.

Enfin, pour moi, je sais que probablement notre amendement sera refusé, mais dans tous les cas de dire « Ah mais si au cas où l'année prochaine, nous pouvons toujours le retirer », mais c'est ce qu'il nous a été dit l'année dernière et nous, l'année dernière, nous avons déjà demandé une durée d'une année. Je trouve beaucoup plus incertain de dire à la population que nous avons voté pour deux ans, mais que peut-être, l'année prochaine, si cela ne va pas la Municipalité peut toujours revenir. C'est se « foutre de la gueule » de la population, je m'excuse. Il est préférable de voter pour une durée d'une année et au bout d'une année, comme n'importe quel ménage, nous décidons de prolonger. Mais d'aller dire « peut-être que l'année prochaine on peut toujours le retirer », ce n'est pas sérieux.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

M. Pascal Golay, de quoi avez-vous peur ? M. Stéphane Montabert, de quoi avez-vous peur ?

M. Pascal Golay, je ne sais pas à qui je dois m'adresser : au Président de la Commission des finances, et représentant de la majorité, ou au Président du groupe PLR ?

Mais de quoi avez-vous peur ?

Nous proposons une durée d'une année. Augmenter les impôts ? Mais vous avez lu le rapport de minorité, je le relis pour vous et pour l'ensemble de cette salle « la minorité de la Commission ne souhaite pas augmenter ou diminuer les impôts pour cet arrêté d'imposition ». Si vous étiez certain que votre politique était correcte sur deux ans, pourquoi pas sur une année ? On revient l'année prochaine, nous rediscutons avec les comptes 2019 en mains et nous continuons avec le même taux d'imposition à 77%. De quoi avez-vous peur ?

J'ai beaucoup entendu de chose ce soir entre les différents représentants des partis ; j'ai même entendu que le PLR s'est attribué une baisse d'impôt cantonal en ayant peur que la Fourmi rouge augmente d'un point pour que ces pauvres Renanais paient encore plus d'impôts. J'ai entendu l'UDC qui a prétendu que nous divaguions. J'ai même entendu Les

Verts utiliser l'argument habituel du « si nous augmentons les impôts les entreprises vont partir, nous allons perdre des emplois ». Mais de quoi avez-vous peur ?

Partons pour une durée d'une année et dans une année nous rediscutons, le même arrêté d'imposition avec les éléments supplémentaires qui seront en nos mains. Et si vous êtes parfaitement corrects, parfaitement justes dans votre analyse, il n'y a pas de raison que nous changions et je peux même prendre l'engagement ici, au nom de la Fourmi rouge, que si effectivement tous les points que nous avons soulevés, ces points d'incertitudes, que sont la situation financière de la Commune de Renens, le transfert de la facture sociale, les déductions de frais supplémentaires, les discussions en cours sur la péréquation sont réglés, je ne vois pas pourquoi mon groupe s'opposerait à rester à 77%. De quoi, Messieurs de la droite, avez-vous peur ?

- **M. Pascal Golay, PLR**

Effectivement, je parle en tant que Président du groupe PLR et non en tant que Président de la Commission des finances.

De quoi ai-je peur ?

Alors effectivement j'ai peur d'une chose, vous avez raison, vous l'avez d'ailleurs dit, j'ai peur que si nous votons cet arrêté d'imposition pour une durée d'une année seulement, l'année prochaine, clairement, vous alliez rebasculer le point que nous offre le Canton.

Pourquoi ai-je peur ? Parce que vous l'avez déjà fait et il paraît totalement évident que vous allez le refaire, même si vous promettez maintenant, il y aura quelqu'un qui le proposera. J'estime que nos contribuables ont le droit, que la classe moyenne a le droit, d'avoir cette baisse d'impôts. En votant pour une durée de deux ans, elle l'aura. Ce n'est pas une peur pour les finances, c'est la peur que vous ne respectiez pas cette baisse fiscale.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je voulais juste corriger ce qu'a dit M. Pascal Golay. La Fourmi rouge avait proposé, mais c'est le Conseil communal qui a accepté. Et c'est quand même un peu différent.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

En préambule, j'aimerais dire que ce débat sur la durée de l'arrêté d'imposition ne doit pas occulter le fait que, pour la Ville de Renens, le transfert des coûts AVASAD au Canton est une bonne nouvelle. C'est un thème que nous souhaitons voir aborder, en disant qu'il serait pertinent que les communes ne payent plus en fonction du nombre d'habitants, mais par un autre modèle. Nous l'avons obtenu et je souhaiterais le relever. C'est une belle opportunité pour nous, nous en sommes bénéficiaires, cela veut dire aussi que pendant longtemps nous avons payé une facture trop lourde par rapport à notre situation financière. Ceci sera maintenant corrigé.

Je voulais également vous dire pourquoi nous vous proposons une durée de deux ans et vous donner deux temporalités. Nous avons toujours dit qu'il y avait deux-trois nuages, deux-trois thématiques qui vont clairement impacter nos ressources financières à court terme. Premièrement la reprise de la facture sociale par le Canton est actuellement en négociation entre l'UCV et le Canton. Celui-ci en effet décide de la plupart des prestations. Si cela se fait, ce sera pour nous une nouvelle intéressante qui sera toutefois à moduler. La facture sociale représente, pour Renens, environ 19 points d'impôts ; elle est tellement importante dans son impact sur le budget des communes que, pour l'instant, les discussions

sur la péréquation sont gelées. Cela veut dire que tant que nous ne savons pas quelles seront les conditions de reprise de la facture sociale par le Canton, tout débat sur la péréquation est retenu.

La deuxième raison par laquelle nous vous proposons pour une durée de deux ans, réside dans le fait que les effets réels de la RIE III, dans les comptes, ne seront pas apparents avant 2022 ; il faut que les entreprises bouclent l'année 2021 puis qu'elles soient taxées et c'est seulement à ce moment que nous verrons les impacts réels.

Un dernier élément encore concerne les travaux en lien avec le tram, lequel sera un déclencheur de travaux importants. Nous ne savons pas, non plus, aujourd'hui, à quel horizon ceci se fera.

Pour toutes ces raisons, voter une durée d'imposition pour une année, c'est nous demander de revenir vers vous l'année prochaine avec le même préavis, le même dimensionnement et le même format. Par contre, comme nous l'avons toujours dit et toujours fait, si un paramètre important venait à changer plus rapidement qu'imaginé, bien que je voie mal que nous puissions avancer sur la discussion autour de la facture sociale, nous reviendrons vers vous. Mais là, clairement, avant deux ans, je ne pense pas que cela sera le cas

A la suite des débats de ce soir, je constate qu'il y a accord sur un très grand nombre de points, c'est aussi une bonne nouvelle, le préavis est très complet, je crois que vous l'avez reconnu aussi, tous les éléments y figurent et la Municipalité, dans sa grande majorité, vous invite à accepter les conclusions telles que présentées, à savoir pour une durée de deux ans.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote l'amendement suivant, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

*Décide de fixer le taux d'imposition communal à 77.0% et de garder dans leur état actuel tous les autres impôts et taxes figurant dans l'arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021 **l'année 2020.***

*Adopte l'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour ~~les années 2020 et 2021~~ **l'année 2020** tel que présenté par la Municipalité.*

- C'est à une large majorité que l'amendement est refusé.

L'amendement étant refusé, M. le Président prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 54-2019 de la Municipalité du 19 août 2019,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE de fixer le taux d'imposition communal à 77.0% et de garder dans leur état actuel tous les autres impôts et taxes figurant dans l'arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021.

ADOpte l'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour les années 2020 et 2021 tel que présenté par la Municipalité.

C'EST A UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 54-2019 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 56-2019 - Adoption du nouveau règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière, ainsi que son annexe concernant les taxes et les émoluments**
Présidence: UDC

- **Préavis N° 57-2019 - Adoption du Règlement sur les procédés de réclame par voie d'affichage**
Présidence : PLR

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que:

- la séance relative à l'étude du préavis N° 56-2019 sera présidée par M. Dylan Montefusco du groupe UDC,
- la séance relative à l'étude du préavis N° 57-2019 sera présidée par M. Jean-Marc Dupuis du groupe PLR.

13. Motions, postulats et interpellations

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**
Développement d'un postulat « De l'oxygène pour les Renanais, de l'hydrogène pour les transports »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 1^{er} octobre 2019 et qu'il a été déclaré "recevable", personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les municipaux,
Chers collègues,*

Le but de ce postulat est d'inciter à utiliser l'hydrogène et de promouvoir son approvisionnement.

Les ressources d'énergie fossile sont en nette diminution et la Suisse doit les abandonner progressivement pour respecter les objectifs de l'accord de Paris.

Renens encourage la mobilité électrique, avec l'acquisition de quelques véhicules électriques, toutefois les bornes de recharge se font rares, voire sont inexistantes sur le territoire de la Commune. En effet, pour qu'une technologie soit acceptée, elle doit être fonctionnelle pour les utilisateurs. Permettre de recharger leurs véhicules est donc une action importante. Par contre, les véhicules électriques fonctionnent avec des batteries qui ont un grand besoin de terres rares, certes pas si rares que ça, mais dont l'extraction pose des problèmes sociaux et

environnementaux conséquents. De plus, ces batteries ont une durée de vie limitée et sont lourdes.

Les véhicules circulant à l'hydrogène ne transportent pas de grandes batteries et ne rejettent que de l'eau. Certes, actuellement la production d'hydrogène est relativement énergivore, mais compte tenu de la transition énergétique, cette consommation ne devrait à terme plus être un problème et la production peut sans autre se faire de nuit, au moment où la Suisse produit plus d'électricité qu'elle n'en consomme ou mieux encore fournie par le biais d'énergies renouvelables propres (solaire, éolien).

Quelques dizaines de véhicules à hydrogène circulent en Suisse, mais une seule station permet de les recharger et c'est dans cette région que ces seuls véhicules, fonctionnant à l'hydrogène, sont immatriculés. Preuve que la demande est là, si les possibilités de recharge existent.

Des acteurs économiques de startups, sans parler de la recherche fondamentale ou appliquée, s'engagent dans cette technologie. Il en va de même pour plusieurs constructeurs automobiles ou de camions. Des sociétés comme Migros et Coop en possèdent déjà par ailleurs.

Si la possibilité de faire le plein d'hydrogène existait, la Commune pourrait alors s'équiper en véhicules circulant à l'hydrogène et ainsi diminuer encore l'impact de sa mobilité sur le climat.

Dans le but d'aider les citoyens à sortir des moteurs thermiques, la présente initiative invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'installer, avec l'aide d'acteurs privés ou non, dans un cadre régional ou non, des stations de recharge pour engins fonctionnant à l'hydrogène. De plus le postulat demande également la mise sur pied d'un réseau « H2 » regroupant les acteurs directement impliqués et d'en faire la promotion.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **M. Philippe Anhorn, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,*

Les personnes parmi vous qui sont de ma génération (qui est aussi celle de M. Jean-Marc Dupuis) se souviennent peut-être de l'époque où la coopération au développement consistait à aller déposer une pompe à eau (ou construire une école) en plein milieu de la brousse, puis de rentrer en s'étonnant que l'Afrique ne sort pas aussitôt de la misère malgré toutes nos largesses.

La proposition visant à installer une pompe à hydrogène à Renens relève à peu près du même raisonnement.

Le groupe Les Verts a pris connaissance de ce postulat avec une certaine satisfaction. On voit enfin émerger des préoccupations écologiques sincères dans des milieux qui ne nous y avaient pas habitués. Peut-être que les prochaines échéances électorales n'y sont pas étrangères, mais peu importe : c'est ce que nous appelons depuis longtemps chez Les Verts la naturalisation des idées vertes, et nous sommes bien contents qu'elle vous touche toutes et tous, quel que soit votre bord politique ! Ou presque...

Cependant l'installation d'une pompe à hydrogène à Renens et l'engagement de notre Ville dans un réseau d'acteurs dans ce domaine nous semblent aujourd'hui hors de propos. Nous

sommes en effet face à une technologie émergente autour de laquelle il y a pas mal de discours, mais peu de développements concrets. A ma connaissance (source TCS et pas les dangereux activistes de l'ATE), il y a aujourd'hui 4 pompes en Suisse (Zurich, Argovie, Valais, Fribourg). L'hydrogène qu'on peut obtenir à ces stations est encore principalement sinon exclusivement produit avec des énergies fossiles et il alimente des véhicules qui sont soit des camions, soit des voitures dont le prix est encore très élevé.

On peut vouloir jouer dans la cour des grands, des innovateurs, des « early adopters », pardon, des prescripteurs. Certaines métropoles européennes, américaines ou asiatiques le font. Mais elles n'y arriveront pas sans la mise en place de conditions-cadres au niveau mondial qui favorisent la production d'hydrogène à partir d'énergies exclusivement renouvelables, de réseaux de distribution performants et d'une révolution dans l'industrie automobile qui mette les véhicules concernés à la portée de toutes les bourses.

Toutes choses sur lesquelles une Ville comme la nôtre a bien peu de prises et qui sont assez éloignées des préoccupations actuelles de notre population.

En fait, c'est une question de gestion des priorités et de rapport coût/utilité. Les Verts considèrent que la thématique est intéressante, mais non prioritaire ! Il y a des marges de progression infiniment plus intéressantes dans la poursuite du développement et de la promotion des transports publics, dans l'efficacité énergétique des bâtiments, dans un urbanisme et un aménagement du territoire qui tiennent davantage compte des enjeux écologiques.

Si l'occasion lui en est donnée, la Municipalité aura sans doute à coeur de délivrer les autorisations nécessaires pour le remplacement d'une pompe à essence par une pompe à hydrogène chez Migrol, Coop, Socar ou tout autre distributeur précurseur. Mais il ne nous semble pas nécessaire pour cela d'engager de l'argent public ni de désigner une commission pour traiter de ce postulat.

Merci de votre attention.

○ **M. Ali Korkmaz, PSR**

*Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs.*

Indépendamment de son caractère éminemment électoraliste, on peut trouver la proposition de M. Jean-Marc Dupuis intéressante. Le problème cependant qu'elle pose, c'est que la production industrielle de l'hydrogène, tant que la transition énergétique ne sera pas réalisée, consomme de gigantesques quantités d'énergie actuellement issues, essentiellement, des centrales thermoélectriques alimentées au charbon et à la lignite, notamment en Allemagne.

Laisser massivement polluer ailleurs pour s'acheter un luxe écologique n'est pas, à l'étape actuelle, souhaitable.

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

Donc, oui le PLR se drape d'une bannière écologiste, Les Verts sont réalistes, nous sentons que les élections approchent.

Plus sérieusement, la raison pour laquelle l'UDC ne soutient pas cette initiative c'est que nous ne pensons pas qu'il appartienne à la Commune de décider la façon dont le carburant doit être distribué et aussi parce que le coût prohibitif des véhicules à hydrogène fait que si la Commune s'équipe de ce genre de flotte elle sera extrêmement coûteuse, et bien sûr invendable, même d'occasion.

○ **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Je vais rassurer tout le monde et n'attends ni une réponse ni des résultats avant les prochaines élections.

Je ne sais pas si vous vous êtes déjà rendus en Afrique, mais il y a des gens qui s'y sont rendus afin d'installer une pompe à eau, ils n'avaient peut-être pas l'idée d'avoir réglé le problème de l'eau en Afrique, mais ont contribué à initier quelque chose. Et si vous relisez le postulat, je parle d'opportunité. L'hydrogène est une opportunité et sera utilisé.

Maintenant cela vous dérange peut-être parce que ce n'est pas vous qui l'avez déposé, ceci aurait été aussi électoraliste et j'en conviens. Quant à moi, je n'attends en tout cas pas une réponse avant les élections. Nous avons largement le temps, d'ailleurs nous avons plutôt l'habitude de voir que le traitement de ce genre de postulat prend du temps.

Renseignez-vous aussi M. Stéphane Montabert, c'est vrai qu'il y a des technologies qui sont coûteuses maintenant. Nous sommes toutefois dans un ratio de technologie où les progrès sont fulgurants; l'efficacité double tous les deux ans et les coûts sont divisés par deux. Alors..., c'est ce qui a été écrit dans le texte, si vous l'avez lu, cela coûte cher, au jour d'aujourd'hui, de produire de l'hydrogène, les technologies classiques assez anciennes utilisent une solution acide et du platine pour produire de l'hydrogène, nonobstant il y a des recherches qui se font à l'EPFL et à Renens même, aux Ateliers, pour justement produire de l'hydrogène à moindre coûts et dont les résultats sont prometteurs. C'est pour cela que je suis persuadé que nous pouvons être novateurs et devons nous approprier cette thématique.

○ **M. François Delaquis, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je comprends parfaitement l'aspect prioritaire comme cela a été évoqué précédemment mais j'arrive aussi à comprendre que la pile à hydrogène est très important, ayant travaillé à une certaine époque dans une entreprise pétrolière. Il en était déjà question, et je crois que c'est déjà bien avancé dans certaines grandes entreprises. Cela avance très vite dans ce domaine.

Moi, ce qui me gênerait, c'est que ce soir, simplement parce qu'il y a deux-trois déclarations, et que l'on s'accuse d'électoralisme, que nous classions ce postulat.

Je crois que le postulant a compris qu'il n'aura pas de réponse dans les six mois et, si la Municipalité accepte de le prendre, nous aurons alors un point de situation.

J'ai entendu, tout-à-l'heure, qu'il y avait 4 bornes actuellement or hier au Téléjournal il a été mentionné qu'à Genève, une borne supplémentaire venait d'être installée et que c'était Coop qui s'occupait de la distribution, donc c'est quelque chose qui évolue et je ne pense pas que cela soit ce soir que nous devrions arrêter la discussion sur ce thème.

○ **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci à M. Jean-Marc Dupuis de cette proposition, c'est effectivement sans doute visionnaire, novateur. Au niveau de la Municipalité, nous avons abordé cette thématique avant de venir vers vous ce soir et il nous apparaît que ce n'est actuellement pas au cœur de nos préoccupations, ni même de notre mission. Par contre nous pensons que, très clairement, cela peut être une excellente thématique pour des partenaires plus régionaux que nous-mêmes, dans lesquels nous sommes engagés. Je pense, par exemple à SIE, notre gestionnaire de distribution de l'énergie dans lequel nous sommes un des actionnaires majoritaires et qui pourrait reprendre cette thématique, en lien aussi avec des partenaires tels que Romande Energie. Cela veut dire que nous couvrons un très grand territoire au

niveau de la force financière et des capacités de mener de tels projets ce qui serait aussi préférable, sans doute, pour la viabilité et le succès d'une telle démarche.

J'invite donc le postulant à accepter que nous traitons de cette thématique avec des partenaires capables d'emmener le projet tel que SIE, que M. Jean-Marc Dupuis connaît bien par ailleurs. Voilà la proposition de la Municipalité ; l'idée n'est pas de « rejeter » ce postulat, mais de le transmettre à des instances capables de le travailler tant par les connaissances métier que par les ressources financières.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST A LA MAJORITÉ (21 VOIX POUR, 19 VOIX CONTRE ET 15 ABSTENTIONS) QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**
Développement d'un postulat « Laisse Béton »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 1^{er} octobre 2019 et qu'il a été déclaré "recevable", personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

Quelque chose d'un peu moins futuriste et peut-être moins électoraliste puisque maintenant tout est électoraliste.

« Laisse béton », je n'ai pas besoin de vous expliquer ce que cela veut dire, tout le monde connaît Renens et le verlan, mais pour faire connaissance avec le béton, je vous propose de commencer par un petit quizz, un « vrai ou faux » afin de détendre le climat.

Est-ce que le béton est un élément liant et envahissant ?

C'est vrai, il lie d'ailleurs toutes les communes de l'Ouest lausannois sans pour autant favoriser la fusion.

Dans les villes, la température est de 4° supérieurs à celle des campagnes ?

C'est vrai et d'ailleurs les îlots de chaleur sont préoccupants et nous ne nous en occupons pas assez. Il y a déjà eu des interventions à ce sujet.

En Suisse, on bétonne un m² par seconde ?

Je crois que cela est vrai, en tout cas c'est écrit dans le programme des Verts. Donc, en fait à Renens il y a 295 hectares, soit 2'950'000 m², donc si on bétonne un m² par seconde, dans 2'950'000 secondes, la surface de Renens sera recouverte de béton. Dans 2'950'000 secondes, cela veut dire 819,44 heures soit 34,14 jours. Donc il faudra que l'on trouve une place pour le prochain Conseil communal.

Est-ce que le béton rend sourd ?

C'est vrai, surtout au PLR, les célèbres bétonneurs de droite des années 80 ont une perte auditive à plus de 80%, en plus de perte de mémoire pour retrouver les caisses noires, cachées dans le béton.

Le béton est utilisé au PS pour colmater le trou de l'assurance-maladie ou pour enterrer les propositions de M. Alain Berset ?

Lorsque l'on peint le béton en vert, il devient écolo ?

Cela est faux, mais cela permet de traverser les voies CFF en « dentelles ».

A Renens, les élèves supportent la chaleur mieux qu'ailleurs ?

C'est vrai, car tous les préaux sont en béton.

Les restaurants véganes sont construits en béton maigre ?

C'est vrai.

Si vous ajoutez du sucre à un morceau de béton, il aura moins soif ?

C'est vrai, on peut mettre du sucre dans le béton pour retarder l'hydratation. Par contre les vignerons eux cherchent à faire autre chose en mettant du sucre dans le raisin.

Vous avez certainement pris connaissance du postulat que je vais développer. Il est vrai que lorsque nous parlons de développement, nous parlons de croissance, mais il y a toujours des effets un peu négatifs en se faisant envahir par du béton. L'objectif de ce postulat c'est d'être vraiment très attentif à cet envahissement et déjà peut-être de corriger ce qui a été fait.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les municipaux,
Chers collègues,*

Le béton est une matière que les Suisses affectionnent. En effet, on aime bien, et on sait bien, construire des bâtiments en béton, des ponts en béton, des routes en béton, des places du marché en béton, des cours d'école en béton, des parkings en béton et j'en passe...

Par contre, les effets induits ne sont pas toujours appropriés. Mais comme on aime bien ça, ne nous en « béton » pas !

Le sujet est archi connu depuis plusieurs décennies et revient régulièrement sur la table. Alors qu'on est en passe de sauvegarder les quelques zones vertes restantes à la campagne; pour l'espace urbain, ce n'est pas le cas du tout. « Préservons les surfaces agricoles et densifions les villes ». Refrain souvent entendu de la bouche des politiques ayant leur petite villa en dehors des centres. Tout le monde est plein de bonnes intentions, mais les résultats ne sont pas là. Les développements urbains s'effectuent encore beaucoup trop sous l'aspect minéral sans que le végétal soit suffisamment pris en compte et intégré.

Les conséquences, elles, y sont :

- *Augmentation spectaculaire de la température*
- *Disparition des rivières souterraines*
- *Augmentation du bruit (le végétal, lui, l'absorbe)*
- *Plus de possibilité d'infiltration de l'eau, place aux inondations*
- *.....*

Ce postulat reprend certaines interventions n'ayant trouvé grâce ou n'ayant eu aucun effet. Il demande à la Municipalité de:

- *Définir un plan d'action afin de combattre le bétonnage à outrance sur le territoire communal ou du moins les constructions par étalement (tours couchées).*
- *Identifier les grandes surfaces en béton telles que cours d'école, place du marché, parkings et proposer des solutions intégrant plus de verdure.*
- *Etablir un plan des eaux souterraines.*
- *Etablir une cartographie des zones où l'infiltration est possible.*

- Revoir les règlements y relatifs (PGA, PDI, PDC, plan d'extension, etc...) afin d'en tenir compte
- Autres mesures issues des réflexions des services concernés.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **M. Ali Korkmaz, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Incroyable ! Voilà que c'est de droite que nous vient la proposition d'en finir avec le béton ou, du moins, d'en limiter l'usage. Les promoteurs et spéculateurs immobiliers n'ont manifestement pas été consultés par M. Jean-Marc Dupuis, le déposant de cette proposition.

Soyons sérieux ! Personne ici ne se réjouit du bétonnage, et nous sommes tous conscientes et conscients des problèmes environnementaux posés par le bétonnage massif.

Pour ma part, je suis un défenseur inconditionnel des terres agricoles, des zones boisées et d'un urbanisme respectueux de la nature et le plus vert possible.

Alors je demande ! Qu'entend exactement le postulant, ici et maintenant, à Renens ? Faudrait-il interrompre les travaux de la nouvelle gare, interrompre le chantier, arrêter les constructions en cours et, qui sait, détruire des immeubles pour faire place nette ?

Lancer des thèmes écologiques juste pour chercher à faire bonne figure n'a pas de sens. Dans ce cas, comme dans d'autres, il faut parler d'une opération purement électorale.

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Les deux mamelles de Renens sont, et nous le savons tous, le vivre-ensemble et le béton. Il suffit de regarder tous les travaux qui ont été faits depuis de longues années pour voir à quel point nous aimons cette substance à Renens. Nous en mettons absolument partout.

Et, comme l'a relevé M. Jean-Marc Dupuis, on en met jusque sur la Place du Marché qui est un bel exemple de bétonnage et, qui me semble, a été largement mis en place lorsque vous étiez vous-même membre de la Municipalité. A cette époque-là, le béton ne vous dérangeait pas tellement. Je me rappelle même que vous regrettiez que l'on ait gardé un des saules pleureurs de cette Place du Marché, parce que si on l'avait enlevé comme les autres, nous aurions pu avoir deux places de plus dans le parking qui se trouve sous cette place. Donc, venir ici nous chanter les vertus de l'herbe et de l'infiltration, disons que de votre part ce n'est pas particulièrement crédible.

Ceci dit, vos propositions vont plutôt dans le bon sens, c'est dommage que vous ne les ayez pas eues avant. A ce titre, vous avez également raté une coche puisque, pas plus tard que le 26 septembre, il y avait une commission de préavis, à laquelle vous auriez pu participer, qui ouvrait le chantier « Plan d'affectation communal » qui doit discuter entre autres de ce genre de chose et vous auriez pu, si l'inspiration vous était arrivée un peu plus tôt, mais pas aussi près des élections je le reconnais, venir plaider vos arguments à ce moment.

Pour toutes ces raisons, nous allons nous abstenir et nous pensons que de toute façon les aspects que vous soulevez seront traités à travers cette révision du plan d'affectation communale.

○ **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

En principe la politique est un échange, un débat et un combat d'idée et pas un combat de personne et M. Stéphane Montabert aime bien, avec certains sarcasmes, s'attaquer aux personnes plus que de s'attaquer aux idées parce que cela est un peu plus facile.

Juste vous remettre en place M. Stéphane Montabert, la Place du Marché a été faite en 2009, alors c'est vrai que nous vieillissons et que la mémoire a de la peine à rester, mais en 2009, je n'étais pas Conseiller municipal. Toujours est-il qu'il est vrai que nous avons soutenu cette Place du Marché, les membres du Conseil communal également, nous aurions peut-être aussi espéré qu'il y ait un peu plus de verdure après. C'est une place qui a été décidée comme cela, elle était fonctionnelle, tout le monde peut faire des erreurs, peut-être que c'était aussi moins dans la thématique. Toutefois, il y a quand même des études qui avaient été faites par la Municipalité à l'époque pour essayer de la reverdir, et là, objection votre honneur, je plaide coupable à ce niveau.

Quant à M. Ali Korkmaz, le but de ce texte, si vous l'avez lu et compris, c'est de sensibiliser, ce n'est pas d'arrêter les travaux ou d'arrêter tout développement, je ne comprends pas très bien votre intervention, si ce n'est que vous avez dit la même chose que moi. Vous auriez pu peut-être mentionner une phrase du quizz, vrai ou faux... on utilise du béton armé pour combattre la biodiversité... ce n'est pas du tout le but, là le but est justement de sensibiliser et de prendre cette thématique.

Finalement, même si j'aime bien travailler, le 26 septembre j'étais en vacances et je suis navré de n'avoir pas pu assister à cette séance, mais je crois que j'ai été avantageusement remplacé. Merci.

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

M. Jean-Marc Dupuis, vous auriez pu transmettre vos questions à votre suppléant, mais je vous concède le point, effectivement, vous n'étiez pas Conseiller municipal au moment où la Place du Marché a été faite, vous l'avez juste bien soutenue avant et après.

○ **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

C'est vrai qu'il est de bon ton de critiquer le béton, mais cela fait partie de ce qui nous arrive et vous le dites, dans votre postulat, le sujet est archi connu, et cela fait longtemps que nous y travaillons.

Vous avez raison, cela est un souci pour nous et je peux vous proposer de petits exemples et des plus grands également.

Les petits : Nous avons, pas plus tard qu'il y a deux ans, pu agrandir le Parc du Chêne au détriment d'une route. Ce projet avait été plébiscité par le Conseil communal c'est un exemple où nous avons cherché à « croquer » le goudron pour remettre de la verdure.

Un autre exemple qui est plus ancien : nous avons une villa vétuste du côté de la route du Simplon, qui appartenait à la Ville, plantée au milieu d'immeuble un peu plus grand. Vu la vétusté du bâtiment, nous l'avons démolie au profit de jardins familiaux qui aujourd'hui répondent à des besoins dans le quartier et qui, aussi, offrent un petit poumon vert supplémentaire.

Par des petites touches, nous arrivons à atteindre les objectifs mentionnés.

Il y a aussi de plus grandes touches et certains d'entre vous l'ont déjà dit, c'est la proposition de la Municipalité de la redéfinition de notre plan d'affectation communal qui en a fait un des

points forts parce que c'est bien là où nous avons une marge de manœuvre importante à prendre.

De plus, dans l'intervalle, nous avons rédigé une chartre des aménagements extérieurs que nous soumettons aux propriétaires lorsqu'ils ont des projets, donc c'est une motivation, un objectif que nous partageons en le disant en toute simplicité et hors période électorale, c'est pour nous important. D'ailleurs nous avons eu des postulats demandant de s'engager pour le climat et pour nous c'est aussi une réponse, la biodiversité, le reverdissement de certains espaces, et nous y tenons beaucoup. Nous avons un projet notamment devant le CTC ; aujourd'hui nous parquons des voitures, demain nous souhaitons planter des arbres, nous viendrons bientôt avec un projet et cela je le dis parce que c'est un sujet transversal, en l'absence de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, mais c'est un projet qui nous occupe. Nous allons donc dans ce sens.

Nous accueillons la proposition, bien entendu et le soutien qui va avec, avec bonheur. Savoir si nous devons rédiger un préavis pour y répondre ou si les différentes étapes que nous avons devant nous, soit les études urbaines qui ont spécifiquement touché ce thème, vous l'avez dit M. Stéphane Montabert, et les petites touches qui nous occupent tous les jours vous conviennent, à vous de décider. Nous sommes ouverts et nous nous en remettons au Conseil communal quant au choix de savoir si ce postulat doit nous être transmis. Ce qui est sûr c'est qu'il n'y a pas besoin d'une commission, en tout cas pas à nos yeux, pour traiter ce sujet parce qu'il est important et qu'il nous occupe déjà aujourd'hui.

Le renvoi à une commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST A LA MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

- **M. François Delaquis, PSR**

Dépôt du postulat intitulé « Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver »

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le titre de mon postulat est « Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver » que j'aurai le plaisir de développer lors de la prochaine séance.

- **M. Laurent Voisard, PSR**

Dépôt du postulat intitulé « Les noms de rue à Renens, le grand anonymat : pour une attribution de noms de rues plus personnelles qui rendent hommage aux personnes et communauté qui ont fait ou qui font Renens. »

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,*

Le titre de mon postulat est « Les noms de rue à Renens, le grand anonymat : pour une attribution de noms de rues plus personnelles qui rendent hommage aux personnes et communauté qui ont fait ou qui font Renens. ».

J'étais parti sur une impression qu'à Renens il n'y avait aucun nom de femme pour une rue et je me disais que c'était une bonne opportunité de faire quelque chose pour cela et je me suis rendu compte que, liste à l'appui, il n'y a pas de nom d'homme non plus.

- **M. Johnson Bastidas, Fourmi Rouge**
Interpellation intitulée « Préavis de grève »

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Ce soir, je vais vous parler d'un préavis de grève. Je sais que le mot « grève » fait peur en Suisse, mais au Conseil communal, chaque fois que nous parlons du poids de la facture sociale et des transferts budgétaires aux communes, le premier reflex pour certains partis, c'est l'augmentation des impôts, mais ces mêmes partis, participent à tous les niveaux (fédéral, cantonal et communal) à la mise en place d'une réduction d'impôts aux plus riches et aux multinationales.

Aujourd'hui, nous sommes face au préavis de Grève du personnel des EMS et des Hôpitaux régionaux et des soins à domicile du Canton de Vaud. Oui, vous avez bien compris ; grève. Mais, ces mêmes partis, qui posent devant les écrans comme défenseurs de nos aînés, n'ont jamais pensé aux travailleurs et aux travailleuses du secteur santé. Mais, il n'est jamais trop tard pour agir.

Les travailleuses et les travailleurs des EMS/CMS, des Hôpitaux régionaux et des soins à domicile demandent toute notre solidarité, car la précarisation des salaires dans certains secteurs de la santé est une honte pour notre système de santé.

Les patrons de toutes les faïtières des EMS/CMS : HEVIVA, FEDEREMS, FHV et AVASAD doivent octroyer des améliorations salariales pour le personnel, au cas contraire, la grève s'organise, il faut gagner l'argent, bien sûr, mais pas sur le dos de travailleurs. Pour rappel, ce secteur est subventionné avec l'argent du contribuable, le minimum exigé c'est un salaire digne pour les travailleurs afin de garantir une prise en charge optimale de la population et de nos aînés dans les différents EMS du Canton.



Mêmes patient-e-s

=

Même travail

=

Même salaire !

Objectifs de la Grève, lutter contre :

- Les conditions de surcharge et l'intensité insupportable du travail, signe d'une précarisation croissante.*
- Un salaire minimum CHF 4'000.- net + 13^{ème} mois*
- Une seule grille salariale pour tout le secteur de la santé publique et parapublique.*
- L'extension et la force obligatoire de la CCT de la santé subventionnée pour toutes les entreprises intervenant dans le secteur.*
- L'introduction d'une retraite à 60 ans compensant les conditions de pénibilité et dureté du travail.*
- Une réduction du temps de travail.*

Rendez-vous le mardi 5 novembre en fin d'après-midi, devant le Grand Conseil, afin de sensibiliser les députés à la problématique. J'espère aussi sensibiliser ce Conseil communal à cette problématique.

Maintenant, je me tourne vers la Municipalité. Donc, étant donné le nombre d'employés travaillant dans le secteur paramédical (EMS/CMS) installé dans notre Commune, est-ce que la Municipalité s'inquiète-t-elle de leurs conditions de travail ? Désire-t-elle prendre position à ce sujet et soutenir leurs revendications ? Tout pour le bien de notre population et de nos aînés ?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je remercie M. Johnson Bastidas pour cette interpellation. Il est vrai qu'à Renens, nous sommes concernés parce que nous avons différents partenaires santé et nous sommes également représentés au sein de différents Comités de Direction (EMS des Baumettes et l'APREMADOL - Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest Lausannois) et il est tout-à-fait normal que nous soyons informés sur les conditions de travail dans les structures qui sont nos partenaires. Je pense qu'il peut y avoir une grande différence d'une structure à l'autre, public, parapublic ou privé.

J'ai aussi envie de dire que nous avons, en tant que représentant communal, relativement peu prise sur les salaires dans ces différentes institutions cantonales et dire aussi que nous avons peu prise sur le problème qui concerne la répartition des charges entre les assurances et la Canton, par rapport aussi à savoir qui doit payer quoi ; répartition qui conduit le personnel soignant à devoir remplir, parfois jusqu'à l'absurde, des formulaires sur chaque acte effectué auprès des patients et auprès des personnes suivies à domicile. Ces actes administratifs conduisent aussi certains membres de ce personnel à ne plus très bien voir le sens de leur travail ; ils ont été formés pour soigner, accompagner, soutenir et ils se retrouvent finalement à devoir vite faire ce dont pourquoi ils ont été formés pour pouvoir remplir des formulaires à destination des assurances.

C'est une vraie thématique et la Municipalité est complètement solidaire et soucieuse de ces questions, tant pour le personnel que pour les patients, malheureusement souvent appelés « clients », toutefois je ne peux pas m'engager plus que cela pour l'instant. Cependant, il serait intéressant que je puisse approcher nos différents partenaires et venir peut-être ultérieurement avec davantage d'informations sur cette question et en discuter aussi avec la Municipalité. Je vous remercie.

○ M. Philippe Anhorn, Les Verts

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je déclare mes intérêts : je suis Directeur du réseau santé de la région lausannoise qui regroupe toutes les institutions, en particulier subventionnées, du CHUV, à tous les EMS et CMS de la région.

De quoi parlons-nous ? Le débat aujourd'hui porte sur la mise en œuvre d'une décision que le Conseil d'Etat a annoncée lors de sa réponse au postulat Philippe Vuillemin au Grand Conseil. En effet, le Conseil d'Etat a donné des instructions pour que la grille salariale qui sera appliquée dans la Convention collective du travail du secteur sanitaire vaudois soit alignée sur celle de l'Hôpital Riviera-Chablais, déjà en vigueur, et qui est, pour le personnel soignant en tout cas, plus favorable que les conditions salariales qui sont aujourd'hui offertes dans la Convention collective de travail.

Donc, cette bascule a été décidée, elle va avoir lieu, les faïtières que vous avez mentionnées travaillent pour réaliser cette convergence. Maintenant les préoccupations du personnel sont

légitimes, c'est une forme d'impatience, étant donné que cette nouvelle grille salariale de l'Hôpital Riviera-Chablais est plus favorable, les représentants du personnel attendent avec légitimité que la convergence se fasse dans des délais rapprochés. Il se trouve que les travaux techniques sont compliqués, que les questions portent aussi sur la question de savoir si cette convergence va profiter à l'ensemble du personnel, et non pas uniquement au personnel de santé mais, également au personnel administratif et d'entretien. Tout cela prend du temps et c'est la raison pour laquelle les représentants syndicaux appellent à manifester l'impatience, probablement légitime, mais ce débat se situe à ce niveau.

Je ne veux pas déresponsabiliser la Municipalité de Renens dans ce cadre-là, mais la décision a été prise, la bascule aura lieu, c'est maintenant une question de timing. Le personnel met la pression, il a raison de le faire. Est-ce que les autorités des communes, qui ne sont pas nécessairement partie prenante dans ces négociations qui ont lieu au sein de la Commission paritaire professionnelle de la CCT, peuvent intervenir, je vous laisse l'apprécier, je ne suis pas certain que cela soit possible. Une fois de plus, la question est intéressante et les aspirations de revalorisation salariale sont légitimes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

14. Questions, propositions individuelles et divers.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Idee citoyenne « Eteindre l'éclairage public pour une soirée dans la Ville de Renens »

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

J'ai une première intervention en tant que Conseillère communale relais avec une proposition de quatre habitants de Renens-Village.

« Eteindre l'éclairage public pour une soirée dans la Ville de Renens ».

Quand ?

Pendant une nuit entière, lors de la période où l'éclairage public est allumé (entre 8 et 14 heures selon la période choisie). Si l'on souhaite ajouter au projet l'observation de la voie lactée, les mois d'août et de septembre sont particulièrement propices.

Où ?

Sur la Commune de Renens et à voir si d'autres communes seraient intéressées, comme celles de l'Ouest lausannois.

Quoi ?

Eteindre l'éclairage public (lampadaires et enseignes de l'Etat). Proposer aux commerçants intéressés, afin qu'ils éteignent leur enseigne lumineuse pour la nuit ?

Dans quel but ?

Pour diminuer la pollution lumineuse. Cette action serait donc bénéfique pour toutes et tous, car elle permettrait de :

- *Faire des économies d'énergie (environnement),*

- Améliorer la santé humaine, ¹
- Favoriser la biodiversité nocturne dans notre Commune de Renens observer notre environnement nocturne et notamment les étoiles.

Coût ?

Rien ! Même des économies d'énergie !

Si l'on souhaite ajouter à l'évènement l'observation du ciel, des partenariats gratuits avec les centres d'astronomie de la région sont certainement possible. ²

Un précédent :

La nuit du 26 au 27 septembre 2019, des communes du Grand Genève ont effectué un évènement identique, appelé « La nuit est belle ». Plusieurs communes genevoises, vaudoises et françaises ont décidé d'éteindre leur éclairage public cette nuit-là pour les raisons mentionnées ci-dessus (cf but). Cette nuit a eu un succès retentissant et a très bien fonctionné ! Pour plus de renseignements : <https://www.lanuitestbelle.org>.

Et les problèmes de sécurité ?

Les études effectuées jusqu'à ce jour démontrent que les rues ne sont pas plus sûres avec la présence de l'éclairage public. Ainsi, selon l'Observatoire national de la délinquance et des ripostes pénales (ONDRP), près de 80% des vols et agressions ont lieu en plein jour. L'absence de lumière publique ne favorise pas les cambriolages puisqu'un cambrioleur a besoin de lumière pour pouvoir se repérer. Quant à la sécurité routière, il est aujourd'hui prouvé qu'en zone sombre, les conducteurs sont plus prudents et ralentissent. On observe donc une baisse d'accidents, ainsi qu'une diminution de leur gravité. Par ailleurs, d'autres dispositifs alternatifs comme les catadioptrés en bord de route ont prouvé leur efficacité. »

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je vous remercie, Mme la Conseillère communale de faire les bons offices.

La Municipalité a déjà sur sa table un postulat qui va dans ce sens et qui demande même plus ; à savoir réfléchir à une réduction de la consommation d'énergie tout au long de l'année. La Municipalité a pris ce dossier en main récemment et va présenter une réponse à ce postulat, avec effectivement une proposition d'une nuit sans éclairage. Vous vous faites l'écho d'un plaidoyer qui dit que cela est facile... à tester chez nous. Il est vrai que la sécurité est une chose, le sentiment de sécurité en est une autre et autant le tester et voir ce qu'il se passe. Nous avons suivi ce qui a été fait à Nyon et à Yverdon et nous proposerons quelque chose dans ce sens.

Avec ces éléments-là, les personnes qui vous ont écrites nous entendent peut-être, nous considérons avoir répondu à leur demande directe. Nous allons simplement la prendre et l'intégrer dans le préavis qui est en cours de rédaction pour répondre au postulat que nous avons déjà reçu.

¹ Troubles du sommeil, baisse de la production de mélatonine, etc.

² Lors de l'évènement du 26 septembre 2019 à Genève, la société astronomique de Genève a même été partenaire sponsor de l'édition « la nuit est belle ».

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Question citoyenne relative à l'ouverture d'un jardin privé à la population

Chères et Chers Collègues,

J'interviens une fois encore en tant que conseillère communale relais. J'ai été interpellée par une famille qui habite vers La Creuse.

Cette famille souhaite ouvrir son jardin au public pendant les mois de mai, juin et peut-être une ou deux semaines durant le mois de juillet (en fait durant les périodes où il y aura le plus de fleurs dans son jardin), les vendredi et samedi entre 10h00 et 17h00, par beau temps uniquement, avec possibilité de petite restauration (tisane, jus et sirop de son jardin) et peut-être une pâtisserie fait maison. Il n'y aurait pas de café, pas d'alcool, pas de vaisselle jetable, pas de bouteilles en PET. Elle dispose de 10 à 15 places assises.

Pour elle il est important de faire connaître son jardin, en proposant une visite guidée deux fois par jour. A noter qu'il n'y a pas de place de parking à disposition, mais un arrêt de bus 38 et 18 à Bourg-Dessus se trouve à proximité, elle ne souhaite pas de chiens non plus, parce qu'il y a peu de place et pas de cigarettes.

Cette famille souhaite faire cette annonce et souhaiteraient savoir comment elle peut faire connaître cette proposition, quitte à ce que cela puisse, par la suite, ouvrir d'autres perspectives, c'est-à-dire que d'autres personnes pourraient se dire « j'ai aussi un jardin que j'aimerais faire connaître », surtout maintenant que nous sommes préoccupés par notre environnement et de ce fait de pouvoir faire profiter des familles ou des personnes qui ne disposent pas d'un tel lieu pour pouvoir profiter de la nature et de voir ce qu'il est possible de cultiver sous nos latitudes.

Je vous transmets donc la question, à savoir : Comment la Municipalité pourrait rendre visible cette proposition ?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

S'agissant d'une initiative privée de cette nature, je n'ai pas immédiatement de réponse. Une possibilité pourrait être éventuellement le journal de la Ville « Carrefour Info ».

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Question relative au panneau d'affichage sur la Place du Marché

J'ai une dernière question qui concerne le panneau d'affichage des manifestations de la Place du Marché contre le mur de la Migros, sous la terrasse du Milord.

J'aurais voulu savoir si on ne pouvait pas améliorer la visibilité des informations concernant les manifestations. Si vous regardez de loin, il est vrai que nous voyons de quel mois il s'agit, par contre si nous nous approchons un peu plus, il est difficile de lire les informations relatives aux manifestations, notamment due à la police de caractère qui est utilisée.

Est-ce qu'une réflexion a été faite dans ce sens par la Municipalité ?

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Mme la Conseillère communale Nicole Divorne, nous entendons ce que vous nous dite ce soir, à savoir qu'il y a difficulté à lire les informations due à la police d'écriture. C'est la première remarque que nous recevons depuis que ce panneau est installé, nous allons donc étudier une nouvelle police d'écriture si effectivement cela est nécessaire.

S'agit-il de personnes plutôt âgées ou avec des difficultés de la vue ? Effectivement, il est toujours intéressant de savoir de qui vient la demande.

○ **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Nous avons été approchés par différentes personnes de divers âges soit durant les stands ou à d'autres occasions. Ce n'est pas forcément la police de caractère, mais la taille qui est parfois peu facile à lire. Il a également souvent été relevé que si nous cherchons une manifestation, celle-ci va être trouvée, mais c'est vrai que cela ne saute pas forcément aux yeux qu'il y a différentes manifestations. En fait l'attractivité a aussi été remise en cause.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Nous allons étudier votre demande, Mme Nicole Divorne, et dans tous les cas nous vous remercions de votre remarque.

• **M. François Delaquis, PSR**

Question relative à l'interpellation « Egalité salariale dans le secteur public »

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le 13 octobre 2016, j'ai déposé une interpellation relative à la réalisation concrète des mesures contenues dans la charte du 6 septembre 2016 pour l'égalité salariale dans le secteur public.

La Municipalité m'avait répondu, je cite : « Il est donc vrai que cela prend du temps et implique des groupes de travail et des procédures. Nous sommes en chemin vers l'atteinte de ces objectifs et je vous propose de vous répondre au fil des mois des progrès que nous aurons effectués. Nous avons aussi dit que, eu égard à des ressources rares, nous n'avions pas pour position d'entamer rapidement une étude directe avec d'autres partenaires sur l'égalité salariale, mais que tous ces chantiers seront mis en œuvre progressivement. C'est une volonté forte avec laquelle nous abordons cette charte, et nous y tendrons avec d'autres partenaires le plus rapidement possible. La Municipalité tiendra régulièrement informé le conseil communal des démarches et des progrès réalisés dans ce champ. »

4 mois après la grève des femmes, 3 ans plus tard après mon interpellation... il ne me semble pas avoir entendu des nouvelles à ce sujet : qu'est-ce qui a été fait ? Que reste-t-il à faire ? Où en sont les entités intercommunales dans lesquelles nous sommes membres et les associations que nous subventionnons ?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Effectivement, beaucoup de ces propos sont les miens. Effectivement un certain nombre d'actions ont été entreprises, sans toutefois avancer aussi rapidement que nous le souhaiterions. Je vous répondrai par écrit dans les meilleurs délais.

○ **M. François Delaquis, PSR**

J'espère que les statuts de l'ARASOL tiennent déjà compte de cet aspect d'égalité et ce par rapport à ce qui nous a été dit en début de cette séance de Conseil.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je ne suis pas à même de vous répondre n'ayant été ni sollicité ni consulté sur ce sujet.

- **M. François Delaquis, PSR**

Question relative au postulat intitulé « Engagement actif et reconnu de la Ville en faveur du commerce équitable »

Le 21 juin 2018, la Municipalité a répondu favorablement à mon postulat déposé un an plus tôt intitulé « Engagement actif et reconnu de la Ville en faveur du commerce équitable ». Il s'agissait d'entreprendre la démarche de labellisation "Fair Trade Town", dont le but est de sensibiliser la population à une consommation plus responsable et équitable.

Où en est-on aujourd'hui avec ce projet ?

Conscient que ce dossier est traité par Mme Patricia Zurcher Maquignaz, une réponse pourra être donnée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Intervention relative au mode d'inscription au Vide-grenier

Je reviens sur l'intervention que j'avais déjà faite l'année dernière concernant le Vide-grenier.

Pour s'inscrire il fallait prendre contact le 26 septembre et pas un autre jour, dès 8h00 et surtout s'inscrire avec le site Internet. Je vous rappelle que je suis déjà intervenue plusieurs fois, pour relever qu'il y a des gens qui n'ont pas Internet, des personnes qui refusent Internet, comme moi par exemple.

Nous avons demandé que les gens puissent également s'inscrire par téléphone, il nous a été répondu qu'il y a tellement de monde que de toute façon il n'y aurait pas eu de place.

Si tel est le cas, alors il faut agrandir ce marché, mais je demande vraiment pour les gens qui n'ont pas les moyens de se payer Internet, qui ne savent pas le faire, qu'ils aient encore le droit de téléphoner. Parce que vraiment nous arrivons dans une société où le téléphone, à part les portables, n'existe plus.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Intervention relative au postulat intitulé "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays"

Je souhaiterais intervenir au sujet du dépôt de postulat que M. Laurent Voisard intitulé « Les noms de rue à Renens, le grand anonymat : pour une attribution de noms de rues plus personnelles qui rendent hommage aux personnes et communauté qui ont fait ou qui font Renens. ».

Cela fait plus d'une année que j'ai demandé, au travers d'un postulat intitulé "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays", à ce que les citoyens puissent connaître les significations de certaines rues, telles que l'avenue du 1^{er}-Mai, l'avenue du 14-Avril, l'avenue du 24-Janvier en posant des plaques informatives. Les personnes qui souhaitent se naturaliser doivent le savoir, mais bien des Suisses l'ont oublié.

Alors j'aimerais bien que vous traitiez cela en même temps, parce que vraiment je pense que cela ne doit pas être trop compliqué de faire quelques panneaux. Allez à l'ECAL leur demander de le faire avec de jolies écritures ou demandez aux écoliers de faire ces panneaux cela leur apprendra l'histoire, cela ne devrait pas coûter tellement d'argent, cela ne va pas faire un trou dans notre budget.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

M. le Président remercie toutes les Conseillères communales et tous les Conseillers communaux pour le temps investi en faveur de leur Commune, leur souhaite un très bon retour dans leur foyer et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 7 novembre 2019 à 20h00.**

Le Président prononce la clôture de la séance à 22h22.

Le Président

La Secrétaire

Vito Vita

Yvette Charlet